

30
MARS
2026

AVIS

Agriculture urbaine et périurbaine : enjeu et opportunité pour la Région Île-de-France



**AVIS N°
2026-05**

Agriculture urbaine et périurbaine : enjeu et opportunité pour la Région Île-de-France

Avis n° 2026-05

présenté au nom de la Commission Agriculture,
Ruralité et Espaces Naturels par Marie-José ROSSI-
JAOUEN & Marie-Odile LEFORT, rapporteuses et
présidée par Hervé BILLET.

30 mars 2026

La présidente
Valérie MULLER



Cet avis a été adopté :
Suffrages exprimés : 155
Pour : 142
Contre : 7
Abstentions : 4
Ne prend pas part au vote : 2

SOMMAIRE

1. Etat des lieux	5.
1.1. Rappel historique : une pratique ancienne réinventée	6.
1.2. Une définition complexe des acteurs actuels, de leurs formes et des localisations multiples	8.
2. Chiffres clés de l'agriculture urbaine en Île-de-France	10.
3. Analyse des conseillers	12.
1.1. Un rôle sociétal et environnemental bénéfique	13.
1.2. Un potentiel d'innovation dans les méthodes de cultures	15.
1.3. Des freins potentiels pour l'agriculture urbaine	16.
4. Le rôle de la Région Île-de-France	19.
5. Les recommandations	22
Liste des membres de la commission	25
Remerciements	26
Annexes	27
Bibliographie	29



PARTIE

01.

1. Rappel historique : une pratique ancienne réinventée

Depuis le Moyen-Âge des espaces urbains sont cultivés et représentent un réel moyen de subsistance en zone urbaine surtout pendant les périodes de guerres ou de crises ; par ailleurs, le Potager du roi a été créé pour alimenter la Cour de Versailles au XVII^e siècle. Des vignobles poussent sur les coteaux parisiens et occupent jusqu' à **42 000 ha** en IDF dans 300 communes à la fin du XVIII^e. Des jardins ouvriers apparaissent à la fin du XIX^e siècle dans un but à la fois moral, hygiéniste et alimentaire.

En Île-de-France la prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine apparaît dans les années 90 avec la mise en place du premier Périmètre Régional d'Intervention Foncière agricole (PRIF) sur le plateau de Saclay, la première convention SAFER-AEV [1] et la définition du Schéma Directeur de la Région Île-de-France qui délimite les franges urbaines. La notion de Ceinture verte est alors formalisée, elle incite à une protection renforcée des espaces agricoles, naturels et forestiers dans un rayon de 10 à 30 km autour de Paris. C'est essentiellement la fonction paysagère des espaces agricoles qui est alors mise en avant et valorisée.



[1] Actuellement Île-de-France Nature, l'Agence Régionale des Espaces Verts a été remplacée par Île-de-France Nature en 2022

Des élus, des citoyens et des agriculteurs mais aussi l'Administration se mobilisent pour limiter l'urbanisation et définir des projets agricoles en lien avec la ville proche. Ainsi, à Perigny-sur-Yerres est mis en place un lotissement maraîcher en 1976 ; à **Saclay est créé le premier PRIF agricole en 1990**. A la fin des années 90, Vernouillet commence à construire son projet agri-urbain. Plusieurs agriculteurs donnent le jour au réseau de cueillette à la ferme, « chapeau de paille », et cherchent à porter la question agricole périurbaine auprès des pouvoirs publics. Ces initiatives locales font avancer la réflexion sur la relation entre agriculture et ville. Les premiers projets agri-urbains franciliens sont mis en œuvre au début des années 2000 sous l'impulsion du Conseil Régional qui finance les diagnostics initiaux. On considèrera que le programme cadre en faveur de l'agriculture périurbaine, voté en 2008, est l'aboutissement de cette réflexion.

Depuis une vingtaine d'années, on note que les activités agricoles réinvestissent l'espace intra urbain et sont en forte croissance portée notamment par une influence anglo-saxonne, le militantisme écologique et solidaire, les évolutions technologiques, les initiatives de start-up, le greenwashing ou encore par l'impact du Covid 19 sur la société (recherche d'un approvisionnement en circuit court et volonté de revégétaliser de la ville).



2. Une définition complexe des acteurs actuels, de leurs formes et des localisations multiples

Actuellement l'agriculture urbaine est animée par une grande diversité d'acteurs aux statuts et objectifs fortement hétérogènes (agriculteurs, entreprises, collectivités et associations). En Île-de-France, les implantations géographiques de ces pratiques sont également diverses puisqu'il est possible d'observer des espaces agricoles urbains dans le centre de Paris sur des toits (l'Opéra Bastille par exemple, Parc des expositions, hôpital Necker), dans des parcs (Ferme de Paris à Vincennes, Ferme Suzanne) ou des parkings souterrains (Champerché), en proche banlieue (tour maraîchère de Romainville, ferme de St Denis, serre et potager Wangari à St Ouen ainsi qu'en milieu péri-urbain (la Ferme du Mont Valérien à Rueil-Malmaison, cueillette de Gally à St Cyr) .Par conséquent la surface disponible de ces espaces est très variée de quelques dizaines à plus de 1000m² selon qu'il s'agit d'espace interstitiels en pied d'immeuble (Incroyables Comestibles), de toits, de friches en espace transitoire, d'espaces agricoles persistants au milieu de zones urbanisées (Plaine Terre) ou périurbaine (60 ha pour la cueillette de Gally). De surcroît, certaines pratiques ont avant tout des objectifs :

- pédagogiques-sociaux-environnementaux
 - d'approvisionnement local (notamment auprès de restaurants, boutiques pour riverains, services de cantine par exemple)
 - de production agricole hautement technologique centrés sur l'expérimentation, la rentabilité de marchés de niche (aromates, primeurs, fleurs, cosmétiques).
- Ainsi, chaque projet d'agriculture urbaine possède une viabilité économique différente avec des moyens humains, techniques et financiers divers. Il est donc difficile de définir l'agriculture urbaine.



Néanmoins, l'**Association Française de l'Agriculture Urbaine - AFAUP** définit celle-ci par l'intermédiaire de 3 caractéristiques :

- **La Localisation**

Le fait qu'elle soit localisée dans l'aire urbaine et sa périphérie proche, une zone où la production agricole est soumise à des contraintes spécifiques (pollutions, accessibilité, règles d'urbanisme, profondeur des sols, ensoleillement limités, vandalisme, etc.).

- **La Proximité et des interdépendances fortes**

Des liens étroits unissent ville et agriculture à travers la fourniture de produits alimentaires et les nombreux services (sociétaux et environnementaux) apportés aux citoyens et utilisant les ressources de la ville.

- **Les Techniques de production**

Du fait des spécificités de l'espace urbain et de la nécessité de s'adapter, les techniques de production sont multiples : maraichage sur sol vivant, cultures en bacs, cultures hors sol (hydro/aqua/aéroponie), pleine terre.

L'AFAUP indique qu'il existe trois modes d'agriculture urbaine :

- Les potagers & jardins collectifs (gérés par un collectif, avec une dimension sociale très importante, une production centrée sur le partage ou l'autoconsommation et incluant les jardins familiaux appelés autrefois jardins ouvriers).
- Les fermes urbaines participatives (ayant des activités économiques multiples – activités sportives & culturelles, médiation, restauration, ateliers - la production agricole représente – de 50% du C.A) ; le rôle pédagogique et le lien social sont prédominants mais elles rendent aussi des services environnementaux (gestions de l'eau, déchets, îlots de fraîcheur, protection de la biodiversité).
- Les fermes urbaines spécialisées (une activité principale de production agricole - représentant + de 50% du C.A - peu accessibles au grand public, elles concernent les régions agricoles qui répondent à des besoins de productions locaux tels que municipalités, ex : ferme des Loges en Josas, ou des entreprises marchandes souvent innovantes) [1].

[1] Les cueillettes sont aussi classées sous cette spécialité.



PARTIE

02.

Chiffres clés de l'agriculture urbaine en Île-de-France

En septembre 2024, en Île-de-France, **190 hectares de territoires urbains étaient exploités en agriculture urbaine avec plus de 1620 projets** recensés d'après l'ADEME soit 1303 jardins collectifs partagés, 178 fermes urbaines participatives et 144 fermes urbaines spécialisées. De plus, l'ADEME indique que l'agriculture urbaine représentait en 2024 plus de 1 100 emplois. On note une évolution à la hausse de 22 % du nombre de jardins collectifs entre 2015 et 2019 (B1). 70 projets étaient localisés à Paris intra-muros et la surface consacrée à l'agriculture urbaine à Paris a augmenté de 46% entre 2020 et 2024 (B1 & A1).

Le nombre de jardins collectifs a augmenté dans tous les départements, les Hauts-de-Seine ont connu une hausse spectaculaire de leur nombre qui a plus que doublé. Le développement d'acteurs associatifs dans ce domaine peut contribuer à expliquer une telle montée en puissance. À titre d'exemple, l'association Espaces gère 33 jardins collectifs pour le compte de communes ou de bailleurs sociaux, dont 18 dans les Hauts-de-Seine. De son côté, le Val-de-Marne se démarque avec une augmentation d'un tiers des jardins collectifs. Enfin, la Seine-Saint-Denis, l'Essonne et les Yvelines connaissent une **augmentation d'un peu plus de 20 % de leur nombre de jardins**, puis le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne et Paris d'un peu plus de 5 %.

Concernant les superficies, tous les départements voient une diminution de la surface moyenne des jardins. La création des nouveaux jardins collectifs s'est réalisée sur des parcelles plus petites, démontrant une difficile mobilisation du foncier. Seuls deux départements connaissent une augmentation de la superficie moyenne de leurs jardins collectifs : 11 % pour Paris et 7% pour la Seine-Saint-Denis. Autre particularité, Paris et la petite couronne ont une part plus importante de jardins collectifs aménagés en cœur de parcs ou de jardins publics : une proportion autour de 15 % dans les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis, 26 % dans le Val-de-Marne et 39 % à Paris. Les chiffres à Paris et en petite couronne montrent que cette aspiration est plus prégnante dans les zones fortement urbanisées, corroborant l'essor de l'agriculture urbaine. Cet élan témoigne aussi du dynamisme de la demande sociale pour des espaces ouverts multifonctionnels. Les collectivités s'investissent également sur cette question : de nombreuses communes ont initié ou accompagné des réflexions sur l'agriculture urbaine et l'ouverture de jardins collectifs. Au niveau régional, ces politiques sont prises en compte notamment dans le cadre du Plan vert régional lancé en 2017.



hectares de territoires
urbains exploités en
agriculture urbaine



projets d'agriculture
urbaine recensés par
l'Ademe



PARTIE

03.

Les conseillers constatent les multiples rôles de l'agriculture urbaine en IDF, à savoir :

1. Un rôle sociétal et environnemental bénéfique

Le rôle sociétal

Plusieurs projets d'agriculture urbaine ont un objectif centré sur la convivialité, l'activité physique et le bien-être psychologique (exemple du jardin du Ver Têtu, Serre et potager Wan gari à St Ouen, jardins familiaux d'Arcueil, jardins thérapeutiques des hôpitaux comme celui de Créteil ou d'Ehpad). On note d'après la cartographie de l'IPR (en 2019) que la répartition des jardins collectifs se concentrent en toute logique, dans les communes les plus urbaines de la région (agglomération centrale, pôles urbains de l'espace rural, etc.) et dans des secteurs à enjeux sociaux. Leur localisation est souvent corrélée à celle de ménages à bas revenus : 22 % de ces ménages dans les secteurs de jardins collectifs dans le cadre de projet de Renouvellement Urbain.

Lancé en 2014, le **programme Parisculteurs** a initié de nombreux projets dans la capitale et permis l'émergence de 80 projets agricoles dans Paris et ses alentours, **totalisant 24 hectares cultivés, dont 14 intra-muros**. Plus de la moitié de ces projets ont vu le jour sur du foncier municipal, et 60 % de ces cultures s'épanouissent aujourd'hui en pleine terre, malgré les contraintes du milieu urbain. Derrière chaque potager urbain pointe souvent un projet de société.

Ces projets peuvent également s'inscrire dans une solidarité alimentaire vis à vis de population en situation de précarité (paniers de légumes, restaurants solidaires : Plaine Terre,). Les jardins partagés peuvent être d'un apport économique non négligeable pour des ménages modestes qui consomment leur production : les économies réalisées sur le budget alimentation peuvent atteindre 1500 euros par an sans compter les avantages d'une alimentation saine, de l'activité physique et du lien social. Certains projets participent aussi à des actions d'insertion sociale et professionnelle de migrants plus ou moins expérimentés en agriculture.



LES
PARISCULTEURS

Souvent l'objectif de l'agriculture urbaine vise aussi à mettre en œuvre une formation ou réinsertion professionnelle (exemples du projet de Ferme- Ecole de Graines d'avenir à Magny les Hameaux, Fermes de Gally, chantiers de l'association Espace, Fleurs d'Halage à St Denis).

La majorité des projets participatifs mais aussi marchands porte un objectif pédagogique à travers des ateliers de sensibilisation (scolaires, team building d'entreprises : donner de meilleures connaissances des réalités de production agricole, de saisonnalité des produits, ateliers culinaires pour alimentation plus saine) qui leur permettent aussi une meilleure viabilité économique. (Exemple des Vergers d'Hector, l'Arche végétale, Tontons Flowers, fermes de Gally, Veni verdi).

D'autres projets d'agriculture urbaine ont davantage un objectif productif centré sur l'alimentation d'un réseau en circuit court (riverains ou cantine proche). C'est le cas par exemple de la cité maraîchère de Romainville (ce projet ayant été abandonné - pour plus de détails voir partie sur les freins concernant les coûts élevés de production et l'absence de pérennité agricole) ou les projets menés par les villes de Gennevilliers, Magny les Hameaux, les Loges en Josas, Moussy le Neuf.

Le rôle environnemental

Les jardins collectifs sont localisés essentiellement dans des secteurs carencés en espaces verts. Pour Paris et la petite couronne, deux tiers des secteurs intégrant des jardins collectifs coïncident avec des secteurs ayant une superficie en espaces verts inférieure à 10 m² par habitant (norme : a minima en espaces verts publics de proximité par habitant définie dans le schéma directeur régional d'Île-de-France/Sdrif). Ainsi Veni verdi animent micros potagers sur les toits de Paris. Les jardins offrent ainsi un maillage d'espaces supports de biodiversité. L'ARB a d'ailleurs intégré ces jardins dans la base de données de son observatoire de l'agriculture urbaine et de la biodiversité.

Ces projets d'agriculture urbaine portent alors un rôle environnemental centré sur la protection de la biodiversité (plus de détails concernant certains impacts sur la biodiversité dans la partie des interrogations sur la durabilité et les risques sanitaires), **le maintien de corridors écologiques, la lutte contre les îlots de chaleur, le recyclage de matériaux pour les aménagements des jardins, une meilleure gestion de l'eau**, amélioration de la perméabilité des sols, et des biodéchets pour le compostage, voire l'utilisation de l'urine ou des eaux usées, l'impact sur la décarbonation en favorisant des circuits courts.



2. Un potentiel d'innovation dans les méthodes de culture

Certains projets ont comme objectif la recherche agronomique et ont des partenariats avec des instituts de recherche tel qu'AgroParisTech ou l'INRAE (exemple la Chaire Agriculture Urbaine d'AgroParisTech – ou le projet FIT'AUN 2025-2027 de l'INRAE).

Cela concerne des recherches sur la requalification des sols pollués (techno sols, cultures hors sols par aquaponie, hydroponie, cultures en bac), le recyclage des eaux usées ou de l'urine comme engrais, l'adaptation d'espèces nouvelles ou plus résilientes, le rôle dépuratif des plantes pour l'air et les sols.

Les chercheurs nouent de plus en plus de partenariats avec des jardins partagés animés par des communautés multiculturelles (antillais, africains, asiatiques) : ils constituent des parcelles expérimentales pour de nouvelles plantes ou des méthodes de cultures traditionnelles qui peuvent être intéressantes dans la perspective du changement climatique (adaptation à la sécheresse, offre alimentaire plus large). C'est l'opportunité pour des migrants qualifiés mais en situation plus ou moins régulière de faire valoir leur savoir-faire et de favoriser leur régularisation.

AgroParisTech 

INRAE 

3. Des freins potentiels pour l'agriculture urbaine

- Une production qui reste faible : la production francilienne (120 500 tonnes en 2023), malgré des hausses notables ces dernières années, ne saurait répondre aux besoins des Franciliens malgré une forte productivité. Elle couvre moins de 10 % des besoins franciliens en fruits et légumes – environ 15 % pour les besoins en seuls légumes et est très centrée sur la saisonnalité. On note aussi que l'activité d'élevage est peu importante : quelques élevages de volailles, un peu d'Eco pâturage (problèmes d'espace suffisant, crainte de nuisances pour les riverains) ; l'approvisionnement des cantines n'est pas complètement assuré et doit recourir à des achats extérieurs (ex : Arcueil), les paniers proposés aux riverains n'excèdent pas quelques dizaines dans les micros potagers parisiens de Veni Verdi.
- La production peut parfois avoir des **coûts élevés** (notamment pour les techniques coûteuses en énergie et requérant du matériel hautement technologique, une main d'œuvre très qualifiée). **La production des micro fermes urbaines reste souvent d'un prix élevé et donc peu accessible** aux ménages modestes ; seules des productions à haute valeur ajoutées comme des aromates, plantes pour tisanes, plants et graines, fleurs s'avèrent rentables. A Romainville le modèle a dû être revu vers la production de plants et d'animation pédagogique.
- Une **pérennité d'activité incertaine** : de nombreux projets associatifs reposent sur des bénévoles et sur des financements ou des subventions pouvant s'arrêter dans un contexte budgétaire restreint, de changement de municipalités voire de vandalisme. Il est parfois difficile d'impliquer la population locale, en particulier jeune, dans les projets participatifs sans une forte concertation avec la population locale (ex : Jardins des Cols Verts). L'individualisme prime malheureusement. A Arcueil les jardins familiaux ont plus de succès que les jardins participatifs. Les fermes de Gally enregistrent aussi de fortes demandes pour leurs parcelles louées mais un turn-over important dans leur ferme de St Denis. Les jardins partagés urbains parisiens restent parfois peu connus des riverains : ex jardin des Invasifs de l'hôpital Necker boudé par les étudiants, pas d'accès possible pour les patients.



milles tonnes : la
production
francilienne en 2023

Les investissements de haute technologie à réaliser sont parfois très importants au regard de la rentabilité des projets (échec de la tour maraîchère de Romainville). On constate en agriculture urbaine de nombreux échecs ou fragilités de start-up (station V de Feucherolles) et de projets de maraîchages opérés par des acteurs en reconversion professionnelle mais peu expérimentés. Un encadrement pérenne est nécessaire pour maintenir l'activité des jardins participatifs et fermes urbaines qui recourent pourtant le plus souvent à des stagiaires ou des services civiques ; de plus certaines personnes étant en insertion ou réinsertion dans ces chantiers urbains ont des difficultés à trouver un emploi stable à la suite d'une formation ou ne poursuivent pas dans cette voie car le travail est physiquement difficile et les salaires peu attractifs pour vivre décemment en IDF (coût du logement).

- **La disponibilité du foncier reste prégnante** : il existe une forte concurrence entre les projets immobiliers sur les friches urbaines et les projets d'agriculture urbaine avec notamment en Île-de-France un manque d'espaces disponibles. Les projets de « nature » en ville doivent aussi arbitrer entre activités agricoles nourricières ou une végétalisation plus large, plus favorable à la biodiversité.
- **Des freins juridiques ; de nombreux projets peuvent être stoppés par le code de l'urbanisme (notamment concernant l'adaptation des bâtiments à la culture sur toit** ainsi que l'esthétique générale, la prévention de nuisances). En effet, la réglementation des PLU peut freiner le développement de certains projets. En outre, les réglementations sanitaires sont à prendre en compte dans ces projets d'agriculture urbaine (encadrement de l'introduction de nouvelles plantes et des cultures en sous-sol, lutte contre les espèces invasives et les ravageurs). Les aides publiques instruites par la chambre d'agriculture requièrent un statut d'agriculteur professionnel et qu'une part importante de l'activité économique soit centrée sur la production agricole. Enfin, la durée des baux d'occupation des parcelles représente également un enjeu juridique puisque celle-ci influence leur période d'activité potentielle.
- **L'impact des aléas climatiques et des espèces exotiques envahissantes : l'activité économique de ces projets est également complexe au vu des impacts du changement climatique à venir** (sécheresse, froid, trop forte humidité, maladies, ravageurs) et des introductions de nouvelles espèces de plantes ou d'insectes invasives.



- Des **interrogations sur la durabilité et les risques sanitaires** :

=> **Forte consommation de ressources** : En effet, certaines fermes urbaines hautement technologiques utilisent des techniques de production nécessitant de fortes consommations d'eau et d'électricité concernant l'éclairage, le chauffage ou encore la surveillance informatique.

=> **De fausses bonnes idées** : Les multiples installations de ruchers fragilisent les abeilles sauvages et autres insectes pollinisateurs. La transformation de friches spontanées en zone de culture amoindrit parfois la biodiversité

=> **Des risques sanitaires** : Des projets d'agriculture urbaine peuvent aussi être freinés par l'impact de la pollution de l'air, des sols et de l'eau présente en ville étant donné que cette production peut être destinée à l'alimentation. Les sols pollués obligent à réduire l'éventail des espèces cultivées en pleine terre.

- **Une activité mal perçue : « boboïsation » et « greenwashing »**

L'agriculture urbaine est parfois perçue comme une activité de « bobos » souvent éphémère dans des espaces transitoires, parfois peu ouverte sur une population locale modeste ou d'origine étrangère.

En outre, l'agriculture urbaine peut parfois être un moyen de justifier des **installations industrielles** en mettant en avant ces projets comme des mesures de compensation (potentiel Greenwashing – exemple potager sur le toit de Greendock).

Il peut aussi y avoir une concurrence déséquilibrée avec l'activité agricole en espace rural (manque à gagner des maraîchers et éleveurs de l'agriculture en zone rurale plus éloignée des centres urbains).





PARTIE

04.

Le rôle de la région Île-de-France

Une prise en compte précoce du maintien d'une agriculture périurbaine

L'Île-de-France est, avec Rhône-Alpes, la région **pionnière** de la **prise en compte de l'agriculture périurbaine en France**. Dès les années 70, la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers périurbains est apparue comme une condition d'aménagement équilibré du territoire, un enjeu fort pour le monde urbain comme pour le monde rural. Les actions en faveur de l'agriculture périurbaine ont alors foisonné et ont été mises en place à toutes les échelles territoriales avec les implications des services environnement et économie du Conseil Régional, de la DRIAAF, de l'IPR, de Île-de-France Nature et de la SAFER.

Depuis le lancement du dispositif d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur de l'agriculture urbaine en 2019, des subventions ont été octroyées à 50 bénéficiaires, soit une enveloppe de 1,26 million d'euros. **Dans le cadre de la 6^{ème} édition de l'AMI en 2024, sept projets ont été lauréats et bénéficient du soutien de la Région pour financer des études et des aménagements préalables** à l'installation de nouvelles fermes ou des investissements pour consolider des activités préexistantes. L'édition 2025 de l'AMI Soutien à l'agriculture Urbaine et Périurbaine de la Région Ile-de-France s'adresse aux collectivités territoriales, aux structures associatives et entreprises, avec une marge de subventions possible comprise entre 10.000 et 50.000€ (aide à l'investissement à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles).

En 2024 4 projets sont portés par des communes. Celles de Châtenay-Malabry (92) et de Bievres (91) les Saint-Germain-lès-Arpajon (91) et de Moussy-le-Neuf (77) pour des fermes maraîchères, 3 par des organismes privés : Wesh Grow, une entreprise qui exploite deux fermes hydroponiques indoor et une ferme sur toiture, financera grâce au dispositif l'aménagement d'une nouvelle ferme urbaine à Saint-Ouen (93), pour la production de plantes aromatiques rares et de fleurs comestibles. L'association Veni Verdi développera une micro-ferme maraîchère et horticole à Sevran (93), sur un site d'un hectare qui leur a été attribué dans le cadre de l'appel à projets Parisculteurs de la Ville de Paris. Enfin, le dispositif permettra à l'association Les Amis de Raymond l'aménagement d'une ferme florale à l'Institut des Jeunes Sourds de Paris (75), qui proposera aussi des activités pédagogiques et des postes de travail en insertion.



LES
PARISCULTEURS

Les actions régionales ont concerné :

- La préservation des espaces : du premier schéma directeur en 64 au projet de SDRIF de 2008, l'évolution de la planification urbaine a favorisé une meilleure prise en compte de la fonctionnalité et de la dynamique des espaces ouverts et a permis de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers.
- L'action en faveur de l'économie agricole porte sur l'installation, sur la diversification des exploitations (ex. PREVAIR) et sur le soutien à l'investissement pour le maintien des filières en difficultés comme l'horticulture et le maraîchage.
- Le développement des circuits de proximité est soutenu par le Conseil Régional mais émane essentiellement d'initiatives locales.

Ainsi, il s'agit d'offrir des pôles de production et de distribution alimentaires locaux au cœur des territoires urbains et périurbains pour reconnecter les franciliens à leur agriculture en développant des formes agricoles mixtes, intégrant arboriculture et agroforesterie, fleurs comestibles, variété anciennes et locales, fibres biosourcées (ex : chanvre, lin), petit élevage (races rustiques de moutons, chèvres, poules).

Au niveau budgétaire, la Région indiquait récemment dans son BP 2026 un montant de 75.000 € alloué à l'agriculture périurbaine et un montant de 225.000 € pour l'agriculture urbaine et périurbaine (concernant l'investissement) (B2).

La Région gère une partie des fonds de la PAC et peut lancer en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des appels à projet dans le cadre de son Pacte agricole. Elle accompagne le montage de dossiers avec la Chambre d'Agriculture : définitions des critères pour obtenir aides, fiches outils spécifiques, suivis de résultats.

D'après le Rapport Agriculture du Conseil Régional, la Région Île-de-France a mis en place un « Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine » qui a été voté le 20 novembre 2025 en commission permanente du Conseil Régional d'Île-de-France avec comme objectif de « soutenir des initiatives d'agriculture urbaine et périurbaine professionnelle. » (plus de détails en annexe 1). Les objectifs de cette aide étaient :

- Offrir des pôles de production et de distribution alimentaires locaux au cœur des territoires urbains et périurbains.
- Développer des formes agricoles mixtes,
- Impulser un élan autour des projets urbains pour que l'agriculture y soit intégrée.

Les projets d'agriculture urbaine devaient néanmoins être accompagnés par un agriculteur pour obtenir la subvention. Le modèle économique devait être basé sur une mise en marché des productions, des activités annexes de type accueil de public (pédagogie), transformation et point de vente. Une attention était portée sur les projets visant une économie circulaire et favorisant la biodiversité.

Retour d'expérience : Un premier bilan des aides apportées en partenariat avec la Chambre d'agriculture a fait l'objet de fiches détaillant les projets, leur financement : elles font aussi état de leur réussite mais aussi de points de vigilance nécessaires pour la pérennité de l'activité

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Recommandations

Recommandations

- **Poursuivre la préservation d'espaces dédiés à l'agriculture urbaine et périurbaine dans les documents de planification et schémas régionaux (SDRIF-E, SRCE) et dans la consultation des PLU pour pérenniser l'occupation foncière et l'accessibilité (circulation des engins agricoles en ville).**
- **Maintenir le financement et l'accompagnement de projets avec la Chambre d'Agriculture, aider à la diversification et à la transmission**

Ces projets pourraient être soutenus dans le cadre d'une diversification des activités des exploitations en zone périurbaines et aussi pour faciliter leur transmission. Ils pourraient concerner le développement du maraîchage pour recréer une ceinture maraîchère périurbaine, le soutien à une horticulture locale (fleurs et arbustes avec Label Plantes de France), le redéploiement de la vigne (ex : vignoble de Davron-78), l'élevage de volailles pour répondre à la pénurie d'œufs.

- **Développer la filière horticole et floriculture**

Il existe une demande forte de fleurs et plantes ainsi que plants, qui peuvent se développer sur les sols pollués sans risques sanitaires et d'haute valeur ajoutée ce qui permettrait un rendement économique suffisant pour les producteurs et un renforcement de la biodiversité. Cela pouvant réduire la dépendance aux exportations des plants étant de plus de 98%.

- **Financer des budgets participatifs, maintenir les subventions**

dans le cadre de la politique de la ville, écoquartiers, des aides aux associations, les projets scolaires. Poursuivre l'accompagnement à la création de jardins participatifs multifonctionnels (avec l'aide du guide de l'IPR et de l'ARS dans le SRS3) dans les quartiers et les lycées.

- **Soutien à la recherche :**

La région finance l'enseignement supérieur mais aussi l'Institut Paris Région qui mènent des activités de recherches expérimentales et de traitement de données. Les pistes à explorer sont nombreuses pour comprendre pourquoi et comment les jardins occupent un rôle essentiel dans nos vies et dans nos villes [1].

[1] Ainsi que l'indiquait Christine Aubry durant son audition, les travaux sont à poursuivre pour soutenir et accompagner le développement des jardins collectifs dans les politiques urbaines, sociales, alimentaires et environnementales.

Les conseillers du CESER soulèvent donc la nécessité de poursuivre le soutien aux recherches expérimentales dans des parcelles tests des jardins partagés ou familiaux ainsi qu'à la récolte de données et des inventaires déjà initiés par l'INRAE, IPR, AgroParisTech sur le sujet et l'instauration de mesure d'indicateurs de suivis pouvant être de nature sociale, environnementale ou économique [1].

- **Aider la formation et pérennisation de l'emploi**

en subventionnant les chantiers d'insertion engagés dans l'agriculture urbaine, les établissements comme la ferme école de Magny les Hameaux, les fermes municipales. Aider à la contractualisation entre producteurs et consommateurs locaux. Favoriser l'information des bailleurs sociaux, des élus des agents territoriaux à l'intérêt multifonctionnel de l'agriculture urbaine et aux possibilités d'emplois pérennes et locaux qu'elle offre.

- **Soutenir à la mise en place des PAT, du SRS4**

(action de sensibilisation à de meilleures pratiques alimentaires, fédérer les acteurs du monde agricole et de la sante, les élus, les associations) (Plus de détails sur les PAT de la région Île-de-France en Annexe 3).

- **Adapter les appels d'offres et accompagner par la formation les acheteurs et les vendeurs**

afin de répondre à la demande d'approvisionnement local des cantines.

- **Développer la communication sur l'agriculture urbaine :**

Soutien évènementiel : découvertes des jardins partagés et familiaux : ex Jardins ouverts d'IDF (juillet - août 2025), concours, documentaires sur les bonnes pratiques.

[1] En Île-de-France, la convention signée en 2016 sur les jardins collectifs prévoit l'actualisation de la base de données tous les quatre ans. Elle se donne pour ambition d'analyser sur le long terme l'évolution de leur nombre et de leur surface : apparition, disparition, mais aussi itinérance, forme de réponse à une ville en mouvement. Ces jardins sont d'ores et déjà reconnus comme un des critères d'aménités vertes. À ce titre, ils sont intégrés dans les réflexions sur les Suite – Note de bas de page 4 de la page précédente : inégalités environnementales et sociales développées par l'Institut Paris Région IDF. Des travaux sont ainsi envisagés sur la prise en compte des jardins collectifs dans les documents d'urbanisme, avec l'objectif d'identifier les types de gouvernance territoriale selon les villes. Des géographes s'intéressent à la localisation des jardins suivant des composantes du paysage (cours d'eau, voies ferrées) et le profil sociologique local. Les données cartographiques, utilement couplées celles sur la pollution des sols, permettraient de répondre aux préoccupations croissantes de l'alimentation durable et de lutter contre la précarité alimentaire

Liste des membres de la commission

Commission Agriculture, Ruralité et Espaces Naturels

Président : Hervé BILLET

Rapporteuses : Marie-José ROSSI-JAOUEN & Marie-Odile LEFORT

ARNOULT Frédéric

BAMA Wiam

BRETON Bernard

CHAPOTOT Ike

DE CUREL François

DE NOBLET Nathalie

DESINDES Brigitte

FAUCHER Jean-Pierre

GANCHOU Hélène

GOURNAY Yolande

LAFARGE Laurent

LAMBERT Deborah

LEFORT Marie-Odile

LEPERE Pascal

MARTINEZ Alain

MASURE Anne-Marie

MEHA Sébastien

OUDART Marie-Christine

PARISOT Christophe

RICHARD Jean-Michel

RITTLING Jérôme

ROSSI-JAOUEN Marie-José

THOMASSE Franck

VEUILLET Dominique

WAGUET Philippe

Chargé de mission : Paul BOSTYN

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes qui, en partageant leur expertise, ont contribué à la réflexion du Ceser Île-de-France. Les qualités et fonctions des personnes citées le sont au moment de leur audition par la commission.

- **Madame Valérie Lacroute** – 13ème vice-présidente chargée de l'Agriculture et de l'Alimentation - pour son audition réalisée par la Commission Agriculture, Ruralité et Espaces Naturels le 10/02/2026
- **Madame Christine Aubry** – Chercheur et Directrice de la chaire « Agriculture Urbaine » d'AgroParisTech – pour son audition réalisée par la Commission Agriculture, Ruralité et Espaces Naturels le 28/01/2026
- **Monsieur Philippe Clergeau** – Chercheur et Membre de l'académie de l'agriculture – pour son audition réalisée par la Commission Agriculture, Ruralité et Espaces Naturels le 30/01/2026
- **Monsieur Xavier Laureau** gérant des jardins de Gally
- Remerciements complémentaires aux **élus d'Arcueil, de Nogent, de Romainville, de la commune Les loges en Josas** s'étant exprimé avec les rapporteurs de cet avis sur l'agriculture urbaine ainsi que les **responsables du projet Réfaur et les animateurs de Terres de lien, des Jardins de Cocagne, des Villes en transition, de l'association les Invasifs, de Veni verdi.**

Annexes

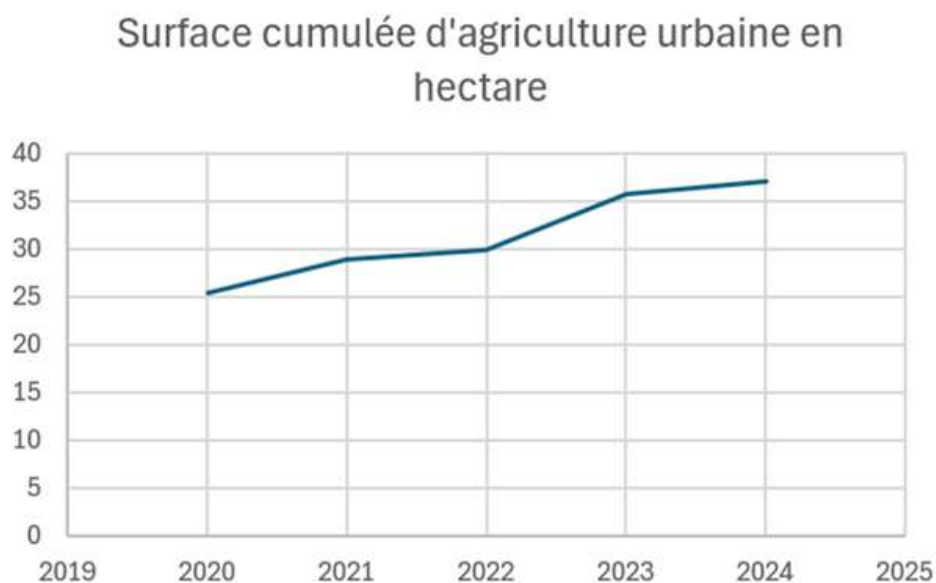
• Annexe 1 :

La commission permanente du Conseil Régional d'Île-de-France a voté le 20 novembre 2025 un « Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine ». Ce soutien est décrit dans le Rapport Agriculture du Conseil Régional (B3) et donne les montants maximums de subvention suivant :

- 25 000 € à l'entreprise « Les Nouvelles Fermes » qui mettent en place des projets de ferme aquaponique à Carrières-sous-Poissy (pour la période 2025-2028).
- 18 000 € à « Etudes et Chantiers Île-de-France » en collaboration avec la mairie de Grigny afin d'élargir la production biologique de la Ferme Saint-Lazare.
- 25 000 € à l'association « La SAUGE » souhaitant développer un verger naturel et un jardin partagé dans le parc départemental Georges Valbon.
- 50 000 € à la commune de Palaiseau qui veut développer une ferme en agriculture biologique sur le site des Marnières.
- 25 000 € à la commune de Moussy-le-Neuf afin de développer son maraîchage et son verger bio.
- 25 000 € à « Ma Salade à Toit » qui est une ferme implantée sur la toiture du centre commercial les Arcades à Noisy-le-Grand.
- 20 702 € à la commune de Paray Vieille Poste qui souhaite développer la ferme municipale.
- 50 000 € à « l'association Moulin de Pont Rû » ayant comme objectif d'aménager une parcelle maraîchère, un verger et un jardin pédagogique.

• Annexe 2 :

- Evolution de la surface cumulée d'agriculture urbaine à Paris par année



- Source - Surface d'agriculture urbaine dans Paris - data.gouv - <https://www.data.gouv.fr/datasets/surface-dagriculture-urbaine-dans-paris/>

- **Annexe 3 :**

Plusieurs Plan Alimentaire Territoriaux (PAT) :

- Le PAT Grand-Orly-Seine-Bièvre validé en 2024-2025 ([Source](#)) : L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est le second, par sa taille et sa population (722 000 habitants), de la Métropole du Grand Paris (MGP), et le troisième en tant que bassin économique. Il regroupe 24 villes urbaines fonctionnant en « coopérative de villes ». Le territoire est à cheval sur le Val-de-Marne et l'Essonne. Plus de 21 % de la population est en situation de faim sévère (Armée du Salut Paris), en particulier dans les quartiers Politique de la Ville. Le territoire est dépendant pour ses approvisionnements alimentaires à plus de 94 %, voire 99 %. Tout le système alimentaire territorial résilient et robuste est à (re)construire. **Le PAT accompagnera les 24 villes, toutes engagées dans l'agriculture urbaine, et le soutien aux associations d'aide alimentaire.**
- Le PAT de la Plaine aux Plateaux ([Source](#))

Bibliographie

B1 – « En plein essor, l’agriculture urbaine se structure en Île-de-France » - Ademe – Septembre 2024 - <https://infos.ademe.fr/agriculture-alimentation/2024/en-plein-essor-lagriculture-urbaine-se-structure-en-ile-de-france/>

B2 – « Budget primitif pour 2026 - CR 2025-058 - Conseil Régional d’Île-de-France - <https://data.iledefrance.fr/pages/publication-des-actes-fiche-detail/?q=identifiant:%22CR2025-058%22>

B3 - « AGRICULTURE – 5EME RAPPORT » - Région Île-de-France - <https://data.iledefrance.fr/pages/publication-des-actes-fiche-detail/?q=identifiant:%22CP2025-282%22> – Novembre 2025

Source institutionnelles complémentaires :

« Projet d'insertion sociale et professionnelle par l'agriculture urbaine et le travail d'intérêt général » - Région Île-de-France - <https://www.iledefrance.fr/tous-les-services/ma-region-pres-de-chez-moi/securite/195974-projet-dinsertion-sociale-et-professionnelle-par-lagriculture-urbaine-et-le-travail-dinteret-general>

« Agriculture urbaine et péri-urbaine » - Région Île-de-France – Aide - <https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/agriculture-urbaine-et-periurbaine>

« Soutien à l’agriculture urbaine et péri-urbaine » - Région Île-de-France - <https://www.iledefrance.fr/tous-les-services/ma-region-pres-de-chez-moi/economie/agriculture/99980-soutien-lagriculture-urbaine-et-periurbaine>

« Les jardins collectifs franciliens » - Institut Paris Région – 2018 - https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1461/NR_773_web.pdf

« L’agriculture urbaine au cœur des projets de ville : une diversité de formes et de fonctions » - Institut Paris Région – 2018 - <https://www.institutparisregion.fr/nostravaux/publications/lagriculture-urbaine-au-coeur-des-projets-de-ville-une-diversite-de-formes-et-de-fonctions/>

« Familial ou partagé : les citoyens franciliens de plus en plus adeptes du jardinage » - Institut Paris Région – 2020 - <https://www.institutparisregion.fr/environnement/agriculture-et-alimentation/familial-ou-partage-les-citadins-franciliens-de-plus-en-plus-adeptes-du-jardinage/>

« Vie et devenir des friches franciliennes : dynamiques et enjeux écologiques » - Institut Paris Région – 2026 - <https://www.institutparisregion.fr/nos-travaux/publications/vie-et-devenir-des-friches-franciliennes-dynamiques-et-enjeux-ecologiques/>

« Ressources utiles sur l’agriculture urbaine » - Chambre d’agriculture de la Région Île-de-France – Fiches projets – 2025 - <https://idf.chambres-agriculture.fr/sinformer/ressources-documentations/notre-agriculture/detail-notre-agriculture/ressources-utiles-sur-lagriculture-urbaine>

« Végétalisation urbaine : améliorer la résilience de votre territoire » - ADEME – 2026 - <https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/conseils/adaptation/vegetalisation>

« Aménager en préservant les terres » - ADEME – 2025 - <https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/conseils/elus/amenagement-territoire>

« Les politiques agricoles périurbaines en Île-de-France » - Terresen ville – 2011 - https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2016/11/TEV_CH1.1_LePointPolAgriPerilDF_2011.pdf

« Chaire Agriculture Urbaine » - AgroParisTech & Chaire Agriculture Urbaine - <https://www.chaire-agricultures-urbaines.org/>

« FIT’AUN 2024-2027 » - INRAE - <https://sadapt.versailles-saclay.hub.inrae.fr/recherches/projets-de-recherche/fit-aun-2024-2027> & « Toits potagers » - INRAE - <https://ecosys.versailles-saclay.hub.inrae.fr/laboratoire-ecosys/dispositifs-de-recherche/toits-potagers>

« La Ferme Urbaine de Saint-Denis » - Commune de Saint-Denis & Les fermes de Gally - <https://www.saintdenis.fr/la-ferme-urbaine-de-saint-denis>

« Biodiversité dans les sites en agriculture urbaine : premiers résultats de l’étude BiSEAU » - Agence Régionale de la Biodiversité – 2019 - [https://www.arb-idf.fr/article/biodiversite-dans-les-sites-en-agriculture-urbaine-premiers-resultats-de-letudebiseau/#:~:text=L '%C3%A9tude%20BiSEAU%20\(Biodiversit%C3%A9%20et,de%20la%20biodiversit%C3%A9%20en%20ville.](https://www.arb-idf.fr/article/biodiversite-dans-les-sites-en-agriculture-urbaine-premiers-resultats-de-letudebiseau/#:~:text=L '%C3%A9tude%20BiSEAU%20(Biodiversit%C3%A9%20et,de%20la%20biodiversit%C3%A9%20en%20ville.)

« Les Parisculteurs » - GreenSurf - <https://www.green-surf.com/references/les-parisculteurs-4/> &

« 10 ans des Parisculteurs : zoom sur 4 sites bien installés qui font rayonner l'agriculture urbaine » - Mairie de Paris - <https://www.paris.fr/pages/10-ans-des-parisculteurs-zoom-sur-4-sites-qui-ont-rayonner-l-agriculture-urbaine-31079>

« Présentation de la SAUGE » - La Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée - https://www.lasauge.fr/?srsltid=AfmBOorg2ZhVjYjb7U_08z-PvP3uAHfYkn_fIGyj8zmsxE4m7sk8GVbb

« Réseau des AMAP en Île-de-France » – Réseau AMAP - <https://amap-idf.org/>

« Les cols verts d'Île-de-France » - Les cols verts - <https://www.lescolsverts.fr/collectif-ile-de-france>

« Bienvenue à la Cité Maraîchère de Romainville ! » - La cité maraîchère - <https://www.lacitemaraichere.com/>

« Cantines : la mairie de Gennevilliers rachète une ferme pour fournir des légumes à ses crèches » - France info - https://www.franceinfo.fr/societe/education/cantines-la-mairie-de-gennevilliers-rachete-une-ferme-pour-fournir-des-legumes-a-ses-creches_6765268.html

« QU'EST-CE QUE LA FERME ECOLE GRAINES D'AVENIR ? » - Ferme Graine d'avenir (Magny les hameaux) - <https://www.ferme-ecole.org/>

« Jardins familiaux et partagés » - Les Loges en Josas - <https://www.mairieleslogesenjosas.fr/environnement/une-commune-engagee/jardins-familiaux-et-partages/>

« L'Agriculture Urbaine au service de la Gastronomie » - Champerché - <https://www.champerche.fr/>

« Station V est LA plateforme des startup agritech pour l'expérimentation en environnement contrôlé » - La Ferme de Gally – Station V - <https://www.gally.com/station-v>

« Association Halage » - Halage - <https://www.halage.fr/>

"L'agriculture Urbaine" - Conseil Economique, Social et Environnemental - 2019 - https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_15_agriculture_urbaine.pdf